

## 6 Société et Culture

Entretien avec le ministre d'Etat chargé de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et du Transfert des technologies...

## ...Jean de Dieu Moukagni Iwangou : "Le Bac à 19 ans n'est plus un évènement au Gabon, c'est devenu la norme"

Propos recueillis par Willy NDONG

Libreville/Gabon

**l'union.** M. le ministre d'Etat, le 29 mars dernier, le Conseil des ministres a pris un ensemble de mesures qui inquiètent les familles. En ce qui concerne l'enseignement supérieur, les conditions d'attribution des bourses ont été restreintes dans des critères difficiles à atteindre. Pourquoi de telles orientations au moment où le pays a plutôt besoin du calme ?

**Jean de Dieu MOUKAGNI IWANGOU :** La réforme du système d'attribution des bourses m'a donné l'occasion de vérifier une vieille sagesse qui tend à constater, que ceux qui savent ne parlent pas, mais que ceux qui ne savent pas se saisissent systématiquement de tous les débats, leur donnent une dimension passionnelle, alimentent les idéologies et, malheureusement, induisent l'opinion en erreur. A une question vraie qui porte sur l'encouragement au mérite et sur l'employabilité des formations, il a été servi des réponses fausses, allant jusqu'à appeler le peuple à la révolution, au motif que nous exigeons des choses impossibles aux jeunes Gabonais.

**Comment pensez-vous qu'un élève issu de notre système scolaire puisse atteindre la classe de terminale à 19 ans, et obtenir le baccalauréat avec une moyenne de 12/20 ?**

- La première réponse à votre question sera puisée dans la loi, parce que toute loi porte l'ambition d'un gouvernement, et toute ambition poursuit un objectif. Puisque tout décret applique une loi, vous devez savoir que le décret n°404 sur l'attribution des bourses applique la loi n°21/2011 du 14 février 2012 portant orientation générale de l'éducation, de la formation et de la recherche, qui est le texte fondateur de l'ambition du gouvernement pour l'école de la République. En posant le curseur sur les dispositions de l'article 4 de cette loi qui montrent, d'une part, que l'armature de notre système scolaire est articulée autour du pré-primaire, du primaire, du secondaire et du supérieur, les dispositions de l'article 24, qui enseignent d'autre part que le cursus scolaire au Gabon démarre dans le pré-primaire à 3 ans en petite section, se poursuit à 4 ans en moyenne section, et se termine à 5 ans en grande section, vous comprendrez d'abord que le petit Gabonais est attendu en cours préparatoire à 6 ans pour une durée d'une année, en cours élémentaire à 7 ans pour une durée de deux années, en cours moyen à 9 ans pour deux années, et vous n'aurez aucune peine ensuite à réaliser que le petit Gabonais accède au collège à 10 ans, et arrive en terminale à 17 ans. En fixant le bac à 19 ans, chacun vérifiera que la réforme accorde un volant de deux ans aux élèves, pour prévenir les incidents de parcours dans leurs cursus respectifs. La deuxième réponse sur le 12/20 est fournie par...

**...mais toutes les villes du Gabon n'offrent pas de cycle pré-primaire, lorsque les jeunes vivant en milieu rural n'ont pas toujours la possibilité d'accéder à une école !**

- Sans rien dissimuler aux difficultés structurelles qui sont une réalité, je ne pense pas regarder particulièrement à la partie pleine de la bouteille, en disant que le Gabonais vit principalement en ville. C'est le recensement général qui l'affirme, avec cette précision "que plus de 9 enfants sur 10 en âge scolaire obligatoire (6-16 ans) sont scolarisés à hauteur de 93%, sans grande disparité selon le sexe et la province, mais avec un léger avantage pour le milieu urbain. De ce fait, tout petit Gabonais est au contact de l'école très tôt, parce qu'il est culturellement partagé chez nous que l'école c'est la réussite de la vie. Avec une formation des enseignants du primaire très relevée au Gabon à l'Eni (École normale des instituteurs, ndlr), qui recrute au minimum au niveau du Bac, le travail d'éveil et d'immersion raté dans le pré-primaire est parfaitement rattrapé à partir de 6 ans dans le primaire. Il n'y a donc aucun handicap à ce niveau.

**Pour autant, est-ce raisonnable de fixer de telles conditions lorsqu'on sait que le gros des troupes arrive à l'université à 22 ans ?**

- Je vais forcément vous surprendre (il sort des statistiques établies par l'Agence nationale des bourses du Gabon, ndlr), mais surtout rassurer les Gabonaises et les



Photo : DR

Jean de Dieu Moukagni Iwangou : "La réorientation vers les filières professionnalisantes offre de fortes garanties d'emplois."

Gabonais. Je voudrais avec vous, et sous la foi des informations les plus officielles, dire à nos compatriotes, que depuis la session 2016-2017, le baccalauréat au Gabon est un examen qui engage majoritairement les jeunes de moins de 19 ans. Bien mieux. Depuis cette session, les jeunes de moins de 19 ans ont surtout pris le leadership s'agissant des résultats des bacheliers admis avec une autre mention que passable. Ne cédant à leurs aînés de plus de 22 ans que dans les filières technologiques et généralistes, je voudrais que nos compatriotes sachent, de la manière la plus solennelle, que les moins de 19 ans arrivent systématiquement en tête et ont pris le "pouvoir" dans les séries scientifiques et littéraires. Sur un total global de 122 admis au premier tour et 84 au deuxième tour dans les séries scientifiques en 2016-2017, avec une autre mention que passable, les moins de 19 ans ont enregistré 67 admis au premier tour, et 63 au deuxième tour. Ainsi donc, sur un ensemble de 206 admis en séries scientifiques, 130 avaient moins de 19 ans. Soit 63 % de réussite. Loin devant les 20 ans qui ont enregistré 24 admis au premier tour et 10 au deuxième tour. Soit au total 34 admis sur 206, et 11 % de réussite. Dans les mêmes séries en 2017-2018 où il a été enregistré 757 admis au premier tour, et 1262 au second tour, les moins de 19 ans ont respectivement enregistré 454 admis au premier tour, et 391 au second tour. Ainsi, sur un total global de 2019 admis en séries scientifiques avec plus de 12/20, 845 admis avaient moins de 19 ans. Soit près de 42 %, quand les meilleurs challengers ont été les plus de 22 ans avec des scores de 67 admis au premier tour, et 344 au deuxième tour. Soit un global de 411 admis et un pourcentage de 20,35 %. De toute évidence, vous voyez vous-même que le combat du bac à 19 ans est un combat d'arrière-garde.

**Revenons à la note de 12/20 au baccalauréat. C'est plutôt de la folie ! D'ailleurs, certains ne s'y trompent pas en concluant qu'il s'agit purement et simplement d'une suppression de bourse déguisée !**

- En s'alignant sur les fondamentaux tirés des articles 104 et suivants de la loi d'orientation, la bourse ne rémunère pas l'obtention du Bac, elle prime le mérite et incite à l'excellence. Telle est l'ambition du gouvernement. A ce titre, et les statistiques sont têtus, sur 65 641 candidats inscrits au baccalauréat en 2018, nous avons obtenu 37 723 mentions passables, 798 mentions assez bien, soit 12/20, et 28 mentions bien, soit 14/20 et plus, avec cette précision que le plus jeune bachelier, qui a 15 ans, a obtenu son sésame avec plus de 14 de moyenne. De tout cela, on doit retenir que le Bac à 19 ans n'est plus un évènement au Gabon, c'est devenu la norme. S'agissant de la note de 12/20, elle préfigure une ambition qui entend, face à la faiblesse du nombre, qui fragilise les bases du modèle économique gabonais, opposer la force de la qualité qui maîtrise les sciences où se trouvent les leviers du développement. Gouverner c'est prévoir, dit-on. La crise économique qui peut justifier cette mesure était pourtant prévisible. Quoique la réforme ait été engagée dans un contexte économique qui incite à la rationalisation des charges publiques, aucun pays au monde ne peut arrimer son système éducatif sur certains agrégats économiques qui sont fluctuants par nature. La situation de nos universités appelle des mesures courageuses, longtemps différées. C'est tout le sens de la ré-

forme.

**Êtes-vous prêt à gérer cette situation, sachant que les syndicats et même les principaux concernés et leurs parents promettent des grèves ?**

- Il faut savoir que la réforme n'est pas tombée ex-nihilo. Dans son adresse à la Nation prononcée le 16 août 2018, le chef de l'Etat a convoqué les acteurs du monde de l'éducation pour réfléchir aux solutions au sein d'une Task Force tenue à Dounia Park. Parmi les parties prenantes, figuraient les syndicats et les parents d'élèves qui, par principe, doivent être solidaires des conclusions. Au nombre des préconisations ayant résulté de ce grand conclave, figure la nécessité de relever les critères d'accès à la bourse. En tout état de cause, nous restons ouverts à la concertation pour aplanir les incompréhensions.

**S'agissant de ceux qui auront 12/20 et qui ne rempliront pas le critère de l'âge, il est prévu que les parents pourront recourir aux banques. Quelle banque peut prêter de l'argent à un étudiant dont on n'est pas sûr qu'il trouve du travail à l'issue de sa formation ?**

- A ce titre, l'on doit relever que la réforme élargit l'éventail des solutions par deux instruments innovants dans l'accompagnement de l'étudiant, notamment l'allocation et le prêt aux études. Le premier instrument est une aide partielle de l'Etat servie dans la limite des moyens disponibles. Le second instrument est un crédit à négocier auprès des banques garanti par l'Etat, avec remboursement différé à la fin des études. Dans la pratique, le prêt est une option qui se prête aux filières professionnalisantes, à forte employabilité. A ce titre, la réorientation vers ces filières va offrir de grandes opportunités d'accompagnement et, surtout, de fortes garanties d'emplois, de sorte que l'université cesse d'ouvrir sur le chômage.

**Combien d'économies va réaliser l'Etat avec ces nouvelles mesures, et à quoi serviront-elles ?**

- La réforme ne poursuit pas un objectif économique, parce que l'école n'est pas une variable d'ajustement. Nous entendons améliorer la gouvernance universitaire, adapter les curricula et garantir des ressources de qualité à la construction du pays. Dans ce sens, chaque ministre a été instruit d'une feuille de route, laquelle prescrit, en ce qui me concerne, l'augmentation des capacités d'accueil et la réhabilitation de l'existant dans le court terme. Dans le long terme, le phénomène de la massification des effectifs nous engage à travailler dans le sens de l'ouverture de nouveaux bassins académiques.

**En quoi, enfin, la réforme va améliorer notre système éducatif ?**

- L'abolition du renvoi et la non suppression de la bourse pour résultats insuffisants, sans réorientation vers les filières compatibles avec le profil de l'étudiant, ont conduit à une spirale qui a fini par exploser l'enveloppe, et a abouti au financement de l'échec. Par ces effets pervers, le nombre de boursiers qui augmentait de 1 000 bénéficiaires en moyenne par année a triplé depuis l'année 2012, pour passer de 12 807 à 31 085 en 7 ans. Le coût a quadruplé pour atteindre le chiffre de 57 milliards à l'année. La réforme tombe sous le sens. Le nouveau régime d'attribution des bourses d'études porte la marque de quatre réformes majeures. Premièrement, la bourse est désormais octroyée pour encourager et inciter au mérite, et de ce fait, elle est conditionnée par un niveau de performance en fonction du niveau d'études. Deuxièmement, la bourse est désormais octroyée pour chaque année universitaire, ce qui va garantir un meilleur suivi de l'étudiant et, surtout, inciter son assiduité en classe, pour rompre avec la bourse octroyée pour la durée de chaque cycle, qui a été la prime à l'absentéisme et le financement de l'échec. Troisièmement, l'annualisation du traitement de la bourse est une chance qui offre à l'étudiant déterminé, la possibilité de réintégrer le cercle vertueux de la bourse, par le travail, parce qu'on ne perdra jamais la bourse pour toujours. Quatrièmement, la réforme ouvre un éventail d'opportunités. D'abord avec l'allocation et le prêt qui sont des produits innovants qui montrent que la réforme n'entend disqualifier personne dans l'accompagnement de l'étudiant. Ensuite, avec la réorientation vers des filières professionnalisantes, à forte employabilité, afin que l'université ne forme plus sans issue, mais garantisse le travail au bout de l'effort.